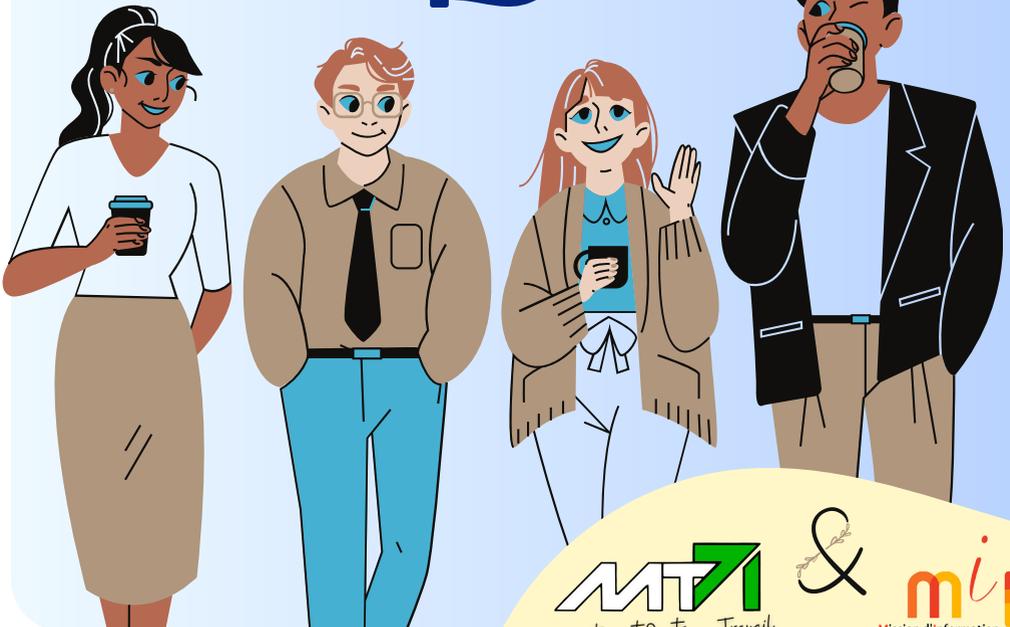


La **R** *Reconnaissance en*
Q *Qualité de*
T *Travailleur*
H *Handicapé*

Ça me sert à quoi ?



Sommaire



BOE / RQTH : ça veut dire quoi ?

02

J'ai la RQTH, c'est grave docteur ?

04

L'obligation d'embauche des entreprises

06

La RQTH (ou BOE), ça me sert à quoi ?

07

- Si je reste dans l'entreprise
- Si je veux me reconvertir avant de quitter l'entreprise
- Si je deviens demandeur d'emploi et que je cherche une reconversion ou un emploi
- Et pour ma retraite ?

08

11

15

25

Tableaux récapitulatifs des avantages RQTH

26

- Dans l'entreprise
- En tant que demandeur d'emploi

26

28

La RQTH, je suis convaincu(e).

Et si on remplissait le dossier maintenant ?

30

BOE / RQTH ?

Ca veut dire quoi ?



La BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi)

**VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRE DE
L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)
SI VOUS AVEZ :**

- Soit une rente d'incapacité permanente (sans limitation de durée) de plus de 10% suite à une maladie professionnelle ou un accident du travail
- Soit une pension d'invalidité

La rente d'incapacité ou la pension d'invalidité sont attribuées par la **CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Vous recevez **une attestation appelée OETH** (Obligation d'Emploi de Travailleur Handicapé).



**Etre BOE vous donne
automatiquement la
RQTH.**





La RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

- La RQTH est attribuée, si votre situation médicale le nécessite, par la **MDPH** (**M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées).



POUR INFO

La MDPH peut aussi vous attribuer, selon certains critères :

- **La PCH (Prestation de Compensation du Handicap)** : aide financière pour vous aider à compenser la perte d'autonomie dans votre vie quotidienne et sociale.
- **La CMI (Carte de Mobilité Inclusion mention invalidité)** : donne droit à la priorité d'accès (transports en commun, salle d'attente, ...), des avantages fiscaux, des réductions de tarifs.
- **L'AAH (Allocation Adulte Handicapé)** : aide financière versée selon le taux d'incapacité déterminé par la MDPH.



J'ai la RQTH, *C'est grave docteur ?*



Quelques idées fausses

**OBTENIR LA RQTH, ÇA
SIGNIFIE QUE JE NE SUIS
PLUS BON À RIEN !**

FAUX

Obtenir la RQTH signifie que vous avez un problème de santé, problème qui peut être temporaire puisque la RQTH **n'est donnée en général que pour quelques années** (1 an, 5 ans, 10 ans). À la fin de cette période, **elle doit être renouvelée**. Si le problème de santé disparaît, vous ne demanderez pas son renouvellement.

**SI J'AI LA RQTH,
J'AURAI UNE PENSION
D'INVALIDITÉ OU UNE
RENTE D'INCAPACITÉ**

La RQTH **ne déclenche pas de pension
ou de rente.**

FAUX



SI JE POSTULE AILLEURS, LE NOUVEL EMPLOYEUR SERA AU COURANT DE MA RQTH

FAUX

Si vous **ne le lui dites pas vous-même**, l'employeur **ne sera pas au courant de votre RQTH**.

Par contre, **cela peut vous protéger de le dire** pour éviter que l'on vous fasse faire des tâches que vous ne pouvez pas faire physiquement (port de charges, position debout prolongée, gestes répétitifs, ...) et/ou psychologiquement (pression importante, ...).



ASTUCE !

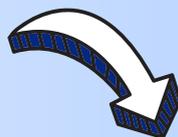
Faites vos preuves en faisant un stage pratique dans une entreprise dans laquelle vous voulez postuler :

- Pour vérifier par vous-même que votre état de santé vous permet de tenir ce nouveau poste
- Pour montrer à l'entreprise ce que vous êtes capable de faire

Ce stage pratique **s'appelle une PMSMP**.

Il se fait :

- **En dehors du temps de travail**
- **Gratuitement** pour l'employeur
- **En sécurité** (vous êtes **protégé(e)** en cas d'accident du travail ou de trajet, et l'employeur est couvert lui aussi)



Si vous êtes en arrêt maladie, la PMSMP n'est pas possible.

Le stage pratique se fait dans le cadre d'un « **essai encadré** », avec accord du médecin conseil de la sécurité sociale.



Se rapprocher du service social de la CARSAT et du service de santé au travail.

Voir page 31

L'obligation d'embauche des entreprises



Est-ce que les entreprises ont l'obligation d'embaucher des travailleurs handicapés ?



Les employeurs (privés et publics), **employant au moins 20 salariés**, sont tenus d'avoir dans leurs effectifs **au moins 6% de travailleurs handicapés**.

C'est « l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) »

La RQTH (ou BOE)

Ca me sert à quoi ?

La RQTH vous donne certains avantages :

- Si vous restez dans l'entreprise
- Si vous voulez vous reconvertir avant de quitter l'entreprise
- Si vous devenez demandeur d'emploi et que vous cherchez une reconversion





Je reste dans l'entreprise
car l'entreprise peut me
proposer un poste

L'ENTREPRISE VOUS PROPOSE UN POSTE PLUS ADAPTÉ, SANS FORMATION NÉCESSAIRE

Avantages de la RQTH pour vous

- Le poste **entraîne moins de pénibilité**
- Le maintien dans l'entreprise génère **moins de stress** qui serait **lié au changement**
- Les **avantages salariaux sont maintenus** (ancienneté, intéressement, primes diverses, ...)

Pensez à faire le point avec votre médecin du travail

Avantages de la RQTH pour l'employeur

- Si l'entreprise emploie **plus de 20 salariés**, elle peut valoriser votre embauche en tant que travailleur handicapé pour atteindre les **6% de travailleurs handicapés**
- Des **aides financières pour aménager le poste** peuvent être demandées à l'[Agefiph](#) (kit auditif, solution technique pour adapter le matériel, ...)

CAP EMPLOI peut également intervenir pour l'aménagement du poste



Pour vérifier si le nouveau poste proposé par l'entreprise est adapté à votre problème de santé, **vous pouvez faire une PMSMP** (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel).

Si vous êtes en arrêt maladie, la PMSMP n'est pas possible. Le stage pratique se fait dans le cadre d'un « **essai encadré** », avec accord du médecin conseil de la sécurité sociale.

Se rapprocher du Service Social de la CARSAT et du Service de Prévention et Santé au Travail.

Voir page 31



Je reste dans l'entreprise
car l'entreprise peut me
proposer un poste

J'ÉVOLUE DANS L'ENTREPRISE VERS UN AUTRE POSTE PLUS ADAPTE EN FAISANT UNE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Vous vous formez en apprentissage, tout en restant dans l'entreprise. A la fin de la formation, vous intégrez le nouveau poste pour lequel vous venez d'être formé(e), toujours en CDI.

Avantages de la RQTH pour vous

Vous avez droit au contrat d'apprentissage **sans limite d'âge** (limite à 30 ans normalement).

Pensez à faire le
point avec votre
médecin du travail

Avantages de la RQTH pour l'employeur

Il perçoit **3 000€ maximum*** selon la durée du contrat, versés par l'[Agefiph](#), en plus des aides à l'embauche classiques pour un contrat d'apprentissage.

CAP EMPLOI
peut également
intervenir pour
l'aménagement
du poste



Pour vérifier si le nouveau poste proposé par l'entreprise est adapté à votre problème de santé, **vous pouvez faire une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel).**

Si vous êtes en arrêt maladie, la PMSMP n'est pas possible. Le stage pratique se fait dans le cadre d'un «**essai encadré**», avec accord du médecin conseil de la sécurité sociale.

Se rapprocher du Service Social de la CARSAT et du Service de Prévention et Santé au Travail.

Voir page 31

* Les montants sont donnés à titre indicatif selon la réglementation en vigueur.



Je reste dans l'entreprise
car l'entreprise peut me
proposer un poste

JE RESTE DANS L'ENTREPRISE EN ME FORMANT AVEC MON CPF

Vous pouvez occuper un poste plus adapté dans l'entreprise en faisant une formation courte (en bureautique, en langue, ...) avec votre CPF. L'employeur peut compléter et/ou maintenir votre salaire.

Avantages de la RQTH pour vous

800€* par an au lieu de **500€*** sur votre CPF si vous avez la RQTH.

 Il faut scanner votre attestation RQTH sur [votre compte CPF](#) pour avoir droit aux 300€* supplémentaires.

 100€* restent à votre charge depuis le 2 mai 2024 sauf si vous mobilisez [des points de pénibilité](#) (si vous en avez) ou si l'employeur participe à l'achat de votre formation.

Avantages de la RQTH pour l'employeur

Si l'employeur **participe à la prise en charge du coût de la formation** en versant de l'argent sur votre compte CPF pour aider à financer votre formation, il peut le compter dans **les déductions retenues pour atteindre les 6% d'embauche de travailleurs handicapés** voir [dotation volontaire de l'employeur](#).



www.moncompteformation.gouv.fr

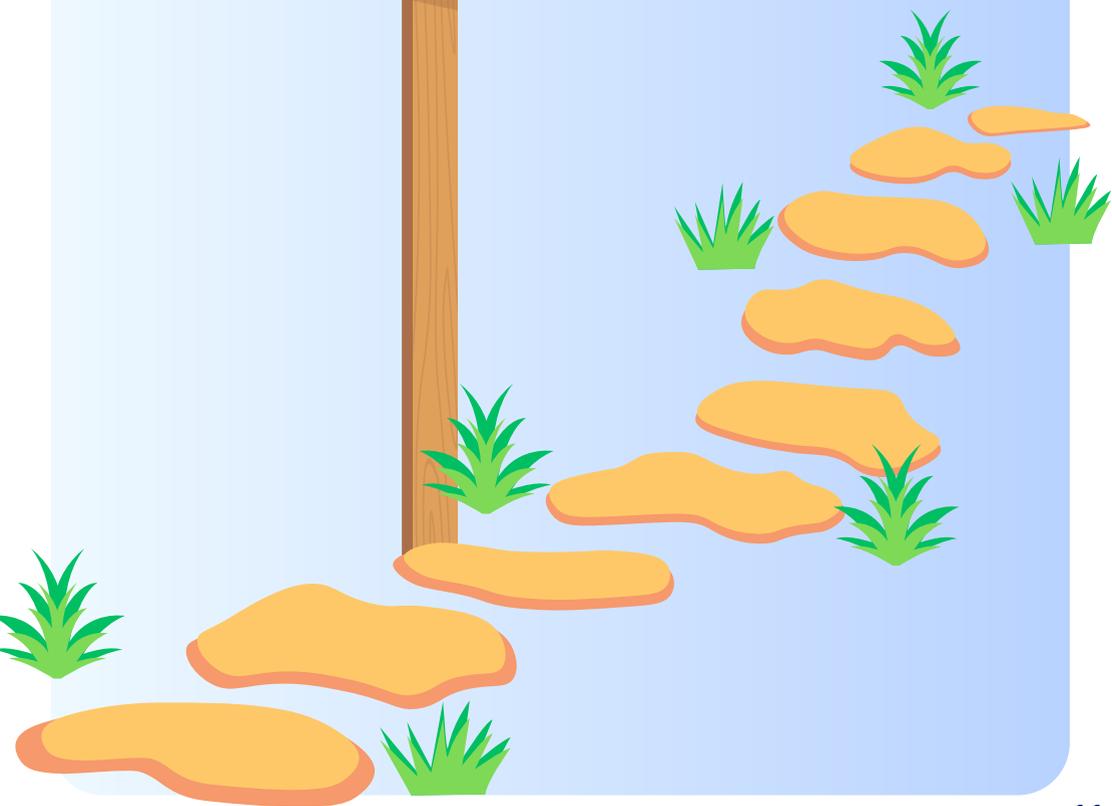
* Les montants sont donnés à titre indicatif selon la réglementation en vigueur.



Il n'y a pas de solution dans l'entreprise pour un poste adapté : j'envisage une reconversion



12





Il n'y a pas de solution dans
l'entreprise pour un poste adapté :
j'envisage une reconversion

JE ME FORME AVEC MON CPF EN-DEHORS DE MON TEMPS DE TRAVAIL

Vous vous formez avec votre CPF en-dehors du temps de travail pour préparer votre reconversion.

Avantages de la RQTH pour vous

800€* par an au lieu de 500€* sur votre CPF si vous avez la RQTH.

Attention : il faut scanner votre attestation RQTH sur votre compte CPF pour avoir droit aux 300€* supplémentaires.

Attention : 100€* restent à votre charge depuis le 2 mai 2024 sauf si vous avez des points de pénibilité qui peuvent être versés sur votre compte CPF pour financer votre formation.



www.moncompteformation.gouv.fr

** Les montants sont donnés à titre indicatif
selon la réglementation en vigueur.*



Il n'y a pas de solution dans l'entreprise pour un poste adapté : j'envisage une reconversion

JE SOUHAITE ME RECONVERTIR EN FAISANT UNE FORMATION DIPLÔMANTE GRÂCE AU PTP (PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE)

Vous pouvez vous reconverter en faisant une formation pendant un an maximum (ou 1 200 heures). Vous percevez votre salaire et le coût de la formation est payé par un organisme appelé Transition Pro.

Le dispositif qui finance cette formation s'appelle le PTP (Projet de Transition Professionnelle). Pour partir en formation, le dossier doit être accepté par une commission en fonction d'un nombre de critères qui donnent des points et de la qualité de l'argumentation de votre dossier.

Avantages de la RQTH pour vous

Votre dossier devient prioritaire avec des points supplémentaires attribués lors de l'examen du dossier par la commission.



www.transitionspro-bfc.fr

Avantages de la RQTH pour l'employeur

- Le PTP permet d'**anticiper votre départ** : l'entreprise a le temps de former un autre salarié sur le poste avant que vous ne partiez en formation
- Votre départ en PTP est compté pour l'atteinte de l'obligation des **6% d'embauche de travailleurs handicapés** (dans le cadre de l'aide à la reconversion professionnelle)
- Le **montant du salaire et des charges sont remboursés par Transition Pro** (avance possible pour les entreprises de moins de 50 salariés).



**Je suis devenu
demandeur d'emploi**

**Je deviens demandeur
d'emploi et je cherche
une reconversion**

16





Je suis devenu
demandeur d'emploi

JE PEUX ME RECONVERTIR EN FAISANT UNE FORMATION, GRATUITE ET RÉMUNÉRÉE

Le Conseil Régional et France Travail financent des formations pour aider à la reconversion.

Avantages de la RQTH pour vous

Vous pouvez **choisir la rémunération la plus favorable pendant votre formation** :

- Soit l'allocation de retour à l'emploi (allocation chômage)
- Soit la rémunération des stagiaires qui peut, selon votre situation, correspondre à 100% de votre salaire antérieur (dans la limite de 1932€*)

La rémunération est différente selon si la formation est organisée par le [Conseil Régional](#) ou par [France Travail](#).

** Les montants sont donnés à titre indicatif selon la réglementation en vigueur.*





Je suis devenu
demandeur d'emploi

JE ME FORME AVEC MON CPF

Avantages de la RQTH pour vous

- Vous conservez votre allocation chômage
- Vous pouvez financer le coût de la formation avec votre CPF



- Rente d'incapacité obtenue **depuis moins de 2 ans** : jusqu'à **7 500€*** mobilisables pour une formation, versés sur le CPF
- Points de pénibilité : **500€* par point**, versés sur le CPF pour financer une formation



www.moncompteformation.gouv.fr



Pour vous aider avec
votre CPF, venez aux
"lundis du CPF"
à la MIP de Louhans !

Sans rendez-vous
de 14h à 17h
03 85 76 08 25

* Les montants sont donnés à titre indicatif selon la réglementation en vigueur.



**Je suis devenu
demandeur d'emploi**

PTP / CDD (PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE POUR LES PERSONNES AYANT EFFECTUÉ UN CDD)

Le bénéficiaire qui a effectué **un ou plusieurs CDD dans le secteur privé** peut bénéficier **d'une formation d'un an (ou 1 200 heures)** après son CDD. Si le dossier est accepté par Transition Pro, il perçoit le salaire qu'il avait pendant son CDD et le coût de la formation est pris en charge.

Conditions :

- Pouvoir justifier de 4 mois de CDD dans une entreprise privée (ou association) dans les douze derniers mois
- Déposer son dossier avant la fin du CDD

Avantages de la RQTH, pour vous

- Le dossier devient prioritaire avec 2 points supplémentaires attribués lors de l'examen du dossier par la commission Transition Pro
- Le bénéficiaire est dispensé de la 2ème condition (24 mois d'activité salariée en plus des 4 mois pour prétendre au PTP/CDD) qui est demandée aux autres personnes

Avantages pour tous les demandeurs d'emploi

- Allocation chômage repoussée pendant la formation
- Prise en charge du coût de la formation



www.transitionspro-bfc.fr



**Je suis devenu
demandeur d'emploi**

JE ME FORME EN ALTERNANCE

Vous trouvez un employeur pour apprendre un nouveau métier et vous alternez entre des périodes en entreprise et des périodes en formation. Vous pouvez prétendre à deux contrats :

- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat de professionnalisation

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La durée du contrat d'apprentissage doit être de **6 mois minimum** avec une durée du travail au moins égale à **24 heures par semaine**.

Avantages de la RQTH pour vous

- **Suppression de la limite d'âge** pour signer un contrat d'apprentissage
- Bénéfice d'une expérience professionnelle en même temps que la formation
- Maximisation des chances d'être embauché(e) après le contrat d'apprentissage

Avantages de la RQTH pour l'employeur

Il perçoit **3 000€ maximum*** selon la durée du contrat, versés par l'Agefiph en plus des aides à l'embauche classiques liées à la signature du contrat d'apprentissage.

** Les montants sont donnés à titre indicatif selon la réglementation en vigueur.*





Je suis devenu
demandeur d'emploi

JE ME FORME EN ALTERNANCE

Vous trouvez un employeur pour apprendre un nouveau métier et vous alternez entre des périodes en entreprise et des périodes en formation. Vous pouvez prétendre à deux contrats :

- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat de professionnalisation

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

La durée du **contrat de professionnalisation** doit être de **6 mois minimum** avec une durée du travail au moins égale à **24 heures par semaine**.

Avantages de la RQTH pour vous

- Avoir une expérience professionnelle en même temps que la formation
- Avoir davantage de chances d'être embauché(e) après le contrat de professionnalisation

Avantages de la RQTH pour l'employeur

Il perçoit **3 000€ maximum*** selon la durée du contrat, versés par l'[Agefiph](#) en plus des aides à l'embauche classiques liées à la signature du contrat de professionnalisation

* Les montants sont donnés à titre indicatif selon la réglementation en vigueur.





Je suis devenu
demandeur d'emploi

JE VEUX CRÉER UNE ENTREPRISE

Vous pouvez bénéficier d'une **aide de 3 000€ maximum***.

Conditions pour obtenir l'aide :

- Le projet total doit être d'un montant au moins équivalent à **7 500€***, financé par un apport personnel (fonds propres, prêt, emprunt, ...) de 1 200€* minimum
- Vous devez être **accompagné par un professionnel de l'accompagnement à la création d'entreprise** qui rédigera un avis argumenté validant la viabilité de votre projet et de votre plan de financement

Vous pouvez aussi bénéficier de l'aide si vous êtes :

- Salarié(e) démissionnaire
- Ou en CDD
- Ou en CDD ou en CDI à temps partiel, si l'entreprise que vous voulez créer est un projet durable et à temps plein (une auto-entreprise pour travailler quelques heures et compléter d'autres revenus ne permet pas de bénéficier de l'aide)



* Les montants sont donnés à titre indicatif
selon la réglementation en vigueur.



Je suis devenu
demandeur d'emploi

JE PEUX BÉNÉFICIER D'UN CONTRAT AIDÉ PAR L'ÉTAT : LE CUI / PEC (CONTRAT UNIQUE D'INSERTION / PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES)

Conditions :

- Vous êtes bénéficiaires de la RQTH ou de l'AAH (ou Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi)
- Votre employeur est une mairie ou une communauté de communes, une association loi 1901, un comité d'entreprise, une fondation, ...

Description du CUI / PEC :

- Le CUI / PEC est un contrat de travail de droit privé, en CDI ou CDD de 9 à 24 mois. Il peut être à temps plein ou à temps partiel (20 heures hebdomadaires de travail minimum sauf difficultés particulières d'insertion de la personne embauchée). Il comprend un temps de formation interne ou externe.

Avantages de la RQTH pour vous

- **Vous êtes prioritaire** pour ce type de contrat
- La durée de votre contrat peut aller jusqu'à **5 ans au lieu de 9 à 24 mois** sous certaines conditions

Conditions en
Bourgogne Franche
Comté soumises au
dernier arrêté
préfectoral du
24/02/24

Avantages de la RQTH pour l'employeur

Aide de l'État et exonération de cotisations patronales :

- **Aide mensuelle versée dans la limite de 50% du SMIC horaire brut sur un maximum de 26 heures hebdomadaires** (40% pour les autres publics prioritaires). Ce montant peut varier.
- Non prise en compte d'un CUI/PEC dans le calcul des effectifs (sauf cotisations accidents du travail et maladies professionnelles).



Je suis devenu
demandeur d'emploi



Contrat CUI/PEC de 5 ans maximum : pour qui ?

La durée maximale de 24 mois peut être prolongée, année après année, à 5 ans :

- Pour les **personnes reconnues travailleur handicapé**
- Pour les **salariés âgés de 50 ans et plus** rencontrant des difficultés particulières qui font obstacle à leur insertion durable dans l'emploi (la condition d'âge s'apprécie à l'échéance de la durée maximale de l'aide)
- Pour **permettre d'achever une formation prévue dans le contrat** (par exemple, pour faire une VAE)
- Pour les **salariés âgés de 58 ans ou plus**, le contrat peut être prolongé jusqu'à la date à laquelle ils sont autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite

Bon à savoir

Les ateliers et chantiers d'insertion comme "Emmaüs" ou "les restos du Cœur" peuvent proposer des contrats d'insertion (2 ans maxi)

Où se renseigner ?

France Travail
Mission Locale
CAP Emploi



Les entreprises privées ne peuvent pas embaucher en CUI/PEC mais sous un autre contrat appelé CUI-CIE

Ce type de dispositif est soumis à des changements réguliers et à une enveloppe budgétaire de l'Etat limitée. **Bien se renseigner avant toute signature auprès de France travail, de la Mission Locale ou de CAP emploi.**



Je suis devenu
demandeur d'emploi

SI JE TROUVE UN EMPLOI, MON EMPLOYEUR PEUT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE POUR ADAPTER MON POSTE

Vous êtes recruté par un employeur mais il faut adapter votre poste (poste informatique, machine en atelier, plan de travail à hauteur, siège ergonomique, ...).



Pour trouver un emploi, proposez une immersion en entreprise (PMSMP) pour découvrir le poste et vérifier s'il est compatible avec votre état de santé. La PMSMP est un stage pratique qui permet de vous faire connaître et de montrer vos compétences.



La PMSMP peut être suivie d'une période de formation directement dans l'entreprise par le dispositif de la POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle)

→ Contactez France Travail

Avantages de la RQTH pour l'employeur

Il peut bénéficier d'une **aide financière pour aménager votre poste**. L'aide est demandée par Cap emploi. Votre futur employeur pourra bientôt solliciter directement l'aide auprès de l'Agefiph.





Et pour ma retraite ?

ET POUR MA RETRAITE, LA RQTH, C'EST UTILE ?

La RQTH peut permettre de partir plus tôt en retraite.

Conditions :

Avoir la RQTH pendant 15 ans au cours de sa carrière professionnelle (en tant que salarié et/ou demandeur d'emploi) **ET** bénéficier d'un taux d'incapacité de + de 50 % (taux attribué par la MDPH selon le degré de handicap).





LE RÉCAP !

JE RESTE DANS L'ENTREPRISE CAR L'ENTREPRISE PEUT ME PROPOSER UN POSTE

Page
08

Poste adapté sans formation

**RQTH aide à
l'aménagement du
poste**

Pro-A

- Evolution
- Reconversion

Page
09

Contrat d'apprentissage
avec suspension du contrat si
moins de 30 ans

**Suppression de la
limite d'âge si RQTH**

Page
10

CPF
Sur le temps de travail avec
abondements possibles par
l'entreprise

800€* si RQTH

JE
SALARIÉ



1 outil : **le stage
d'immersion.**
Pour découvrir un
nouveau poste dans
l'entreprise ou un
nouveau métier.

* Les montants sont donnés à titre indicatif selon la réglementation en vigueur.

IL N'Y A PAS DE SOLUTION DANS L'ENTREPRISE POUR UN POSTE ADAPTÉ : J'ENVISAGE UNE RECONVERSION

SUIS
EN CDI

RECHERCHE D'UN EMPLOI DIRECT

VAE

Obtenir un diplôme grâce à son expérience pour valider un niveau d'étude

CPF

Hors temps de travail (ou pendant l'arrêt) pour une formation courte

800€* si RQTH

PTP (Projet de Transition Professionnelle)

Pour une reconversion d'un an maximum

**Dossier prioritaire
si RQTH**

Le stage s'appelle **PMSMP**
(Période de **M**ise en
Situation en **M**ilieu
Professionnel)
ou **essai encadré** si
vous êtes en arrêt.

Aucune solution comme salarié :
rupture du contrat.
Vous avez des solutions en tant
que demandeur d'emploi.

* Les montants sont donnés à titre indicatif selon la réglementation en vigueur.

Page
12

Page
13



LE RÉCAP !

JE DEVIENS DEMANDEUR D'EMPLOI ET JE CHERCHE UNE RECONVERSION

JE ME FORME

Page
16

- Formation financée

RQTH
rémunération
+ favorable

Page
17

- Avec mon CPE

RQTH facilite
l'acceptation
du dossier de
financement

Page
18

- Après un CDD

RQTH aide
financière à
l'entreprise +
aides AGEFIPH

- En contrat en
alternance

Page
19

→ Apprentissage

RQTH
suppression
de la limite
d'âge

Page
20

→ Contrat de
professionnalisation



JE
DEMANDEUR

1 outil : **le stage
d'immersion.**
Pour découvrir un
nouveau poste dans
l'entreprise ou un
nouveau métier.

SUIS D'EMPLOI



VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Obtenir un diplôme grâce à son expérience pour valider un niveau d'étude

JE CRÉE MON ENTREPRISE

**RQTH aide de
3 000€ maximum*
sous certaines
conditions**

Page
21

JE CHERCHE UN EMPLOI DIRECTEMENT

- Je me fais connaître en faisant un stage par la [PMSMP](#) (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)
- Je m'adapte au poste avec la [POEI](#) (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel)

**RQTH pour
adapter le
poste**

**RQTH donne
droit au
contrat aidé
par l'Etat**

Le stage s'appelle [PMSMP](#) (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) ou **essai encadré** si vous êtes en arrêt.

* Les montants sont donnés à titre indicatif selon la réglementation en vigueur.

La RQTH, je suis convaincu(e)

Et si on remplissait le dossier?



Où retirer et déposer le dossier ?

À LA MDPH (MAISON DÉPARTEMENTALE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES)

MDPH de Saône-et-loire

 Espace Duhesme, 18 rue de
Flacé 71026 MACON cedex

 Lundi au jeudi
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Vendredi
8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

 03 85 21 51 30

 mdphesaoneetloire71.fr

 mdphenligne.cnsa.fr/mdph/71

→ Possibilité de retirer le dossier à
l'adresse ci-contre ou de faire une
demande en ligne en créant votre
compte sur le site :

mdphenligne.cnsa.fr/mdph/71

→ Dossier imprimable sur internet

**www.service-
public.fr/particuliers/vosdroits/R19
993** puis rubrique "Accéder au
formulaire" pour pouvoir compléter en
ligne le cerfa N°15692*01

À LA MAISON LOCALE DE L'AUTONOMIE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

Pour trouver la maison locale de l'autonomie dont je dépends

Je me rends sur
www.saoneetloire.fr



Dans la barre de recherche de
l'accueil je note "annuaire
handicap"

Je clique sur "Accueil et
information personnes âgées,
personnes en situation de
handicap et leurs familles".



Qui peut m'accompagner pour compléter le dossier MDPH ?

LA CELLULE PDP (PRÉVENTION DE LA DÉINSÉRTION PROFESSIONNELLE) DU SERVICE DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



1

Je me rends sur www.mt71.fr



Vous pouvez **en parler à votre médecin du travail** en prenant RDV au **03 85 97 29 00**

2

Dans le menu, je clique sur la rubrique "Cellule PDP" puis sur "contacter la cellule PDP" et je complète le formulaire en ligne

La cellule PDP peut aussi vous conseiller et vous accompagner sur des questions d'orientation professionnelle ou d'ordre social et médical.

LE SERVICE SOCIAL DE LA CARSAT



En appelant le **36 46** ou **036 46** selon l'opérateur puis dites "**service social**"

Les assistantes de service social peuvent aussi vous accompagner **si vous êtes en arrêt de travail** sur des prestations d'orientation ou d'ordre social.



La MIP, pour vous aider dans votre reconversion

La MIP informe et conseille tout public en recherche d'orientation ou de réorientation (salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants, fonctionnaires, ...), sauf les scolaires.

Sur :

- Les métiers
- Les formations
- Les dispositifs permettant de financer les formations : CPF, PTP, ...



03 85 76 08 25

Service gratuit et anonyme (financement par le Conseil Régional, la communauté de communes BLI, l'Association MT71 et le Conseil Départemental de Saône-et-Loire).

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Bresse Louhannaise
intercom

MT71
Prévention et Santé au Travail

saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT

Consultez son site internet :
mip-louhans.asso.fr
(info métiers, formations,
dispositifs, ...).



**Bon à savoir
des difficultés avec
votre CPF ?**

Chaque lundi après-midi (entre 14h et 17h), sans rendez-vous, à **Louhans**, nous vous aidons à créer votre compte CPF, votre identité numérique pour acheter une formation, et à chercher la formation qui vous convient.

Ce document est le fruit d'une collaboration entre MT71 (Service de Prévention et Santé au travail de Saône-et-Loire) et la MIP (Mission d'Information Professionnelle) de Louhans.

